CONTE

Le vieux moulin

Dans l'aurore ouatée par les brouillards de septembre, en retrait du petit bourg normand sillonné de ruisseaux vaporeux, la gare s'anime à l'approche du train matinal qui, de la côte, ramène vers Paris les derniers baigneurs.

En bordure de la voie, un moulin désaffecté. A l'une des fenêtres de cette originale demeure, coquette sous la verdure fleurie qui couvre ses vieilles pierres, vision gracieuse, une jeune fille sans beauté, mais au regard profond, plein de rêve, guette l'arrivée du monstre d'acier, de fer et de feu.

⁂

C'est ainsi, depuis l'an dernier, chaque lundi d'été.

Et pourquoi?

L'année passée, un matin pareil, Suzanne était là, par hasard, regardant d'un œil distrait les voyageurs qui, du train, prêtaient peu d'attention à ce village quelconque, peuplé de tant de vies insoupçonnées par eux.

A la portière d'un compartiment de première classe, un jeune homme à l'élégance correcte, au masque énergique et grave, semblait la contempler avec une curiosité sympathique.

« Le moderne Prince Charmant! » pensa-t-elle, en s'amusant de sa réflexion primesautière, mais flattée et toute prête à s'émouvoir en songeant que sa vue, dans ce décor champêtre, pouvait aussi bien enchanter le séduisant voyageur comme une apparition romanesque.

Car Suzanne était imaginative et romanesque.

Fille d'un petit fonctionnaire de chef-lieu de canton, elle était destinée à devenir la femme de quelque artisan de campagne. Après avoir été élevée dans un pensionnat de grande ville, étant orpheline de mère, elle menait à présent une existence terne à terre.

Elle en souffrait. Elle ne voulait se faire à l'idée que sa vie s'écoulerait toujours dans un cadre analogue, monotone et sans joie, sans à-coups, sans but digne de elle, comme l'eau du moulin morte...

Sans se l'avouer, elle attendait autre chose.

Et voilà que du train, dans le brouillard doré du matin, un peu de rêve monta jusqu'à elle; un peu de rêve qu'un sifflet strident déchirait et qui s'éloignait sur le rail aussitôt...

La semaine suivante, au train qu'elle guettait avec un espoir instinctif dont elle n'avait pas analysé la nature, la même silhouette était apparue, le voyageur reconnu, la jeune fille et le décor qui l'entourait avec un intérêt soutenu.

Une semaine encore, elle le vit ainsi. Il en fut de même chaque lundi, tout au long de l'été. Le jeune homme, c'était certain, allait rejoindre sa famille aux bains de mer. Chaque retour que Suzanne l'apercevait. Le Prince Charmant n'avait d'yeux que pour elle. Les joues de Suzanne se coloraient. Une fois, vers la fin de la saison, il ébaucha un sourire...

Puis l'hiver farouche, — qui, au village, pèse comme un noir chapelet la lente monotonie des jours trop courts et des trop longues nuits, — l'hiver jeta son lourd manteau de deuil sur la rêverie du bel été.

L'existence semblait à Suzanne plus vide de sens qu'autrefois. Elle sentait avec plus d'acuité son isolement moral,

Elle se prenait parfois à sourire — mais avec quelle secrète détresse! — de l'illusion fugitive qui lui avait donnée le voyageur matinal.

Elle l'avait à peine entrevu à distance.

Elle ignorait tout de lui. Il était sympathique, séduisant même. Ce n'était pas suffisant pour que le cœur de Suzanne fût sérieusement conquis par le jeune inconnu. Mais ce dernier ne pouvait-il symboliser pour elle, dont l'intelligence et la sensibilité étaient affinées, toutes les possibilités d'amour?

Elle était tentée de redire tout bas, avec le poète, en évoquant le voyageur entrevu et que jamais peut-être elle ne reverrait : *O toi que j'eusse aimé! O toi qui le savais!*

L'été revenu, le « Prince Charmant » reparut un lundi, puis d'autres, au train du matin. Mais le roman que la jeune fille avait ébauché dans son cœur repris par l'espérance ne se dénouait pas. Elle apercevait le voyageur dans les même conditions et l'intérêt qu'il lui témoignait à ses brefs passages ne semblait ni moindre, ni accru... Suzanne attendait impatiemment qu'il se manifestât explicitement.

Elle s'attendait à voir quelque jour le jeune homme descendre de wagon, venir jusqu'au moulin...

⁂

Et voilà, que, justement, ce lundi de septembre, le train du matin est arrivé, pendant que Suzanne le guettait à la fenêtre. Et quoi? Le voyageur ouvre la portière de son compartiment habituel. Il descend...

Tandis que le train repart, le jeune homme semble s'orienter, d'un regard circulaire. Il gagne la sortie, questionne un employé et se dirige vers le vieux moulin.

Suzanne s'écarte de la fenêtre. Elle rectifie vivement sa coiffure devant un miroir. Le sang aux joues, le cœur battant, elle descend l'escalier et arrive à la porte d'entrée pour accueillir le voyageur.

Que va-t-il dire? Quelles seront ses premières paroles? Quelles qu'elles soient, elle en a deviné déjà la signification plus ou moins cachée sous des formules banales. Ce qu'il doit penser, ce qu'il devrait dire, c'est ceci :

« Tous les beaux rêves que vous avez caressés pendant votre adolescence, c'est moi qui vais vous permettre de les réaliser; je vous apporte la vie; je vous apporte le bonheur... »

Mais trêve de suppositions : il est devant elle; tout près. Elle plonge ses yeux dans ceux du voyageur. Elle attend, toute palpitante d'émotion.

Peut-être se domine-t-il. Mais il ne semble pas troublé le moins du monde. Et même, son regard est dur : le regard de l'homme d'affaire plus cruel parce qu'il a commencé plus jeune d'estimer l'existence à sa valeur marchande et de mépriser la vie; — la vie des autres.

La voix est nette; le ton poli, qui s'efforce de n'être pas tranchant :

— Le propriétaire de ce vieux moulin, mademoiselle?

— Mais... c'est mon père, monsieur.

— Très bien! Votre père est-il ici?

— Pas aujourd'hui. Il est allé rendre ses comptes au chef-lieu.

— Alors, voici ma carte : Nicolas Fourgonnet, de l'agence immobilière Paradol et Fourgonnet. J'ai un bon client, un richissime original, qui recherche une vieille demeure champêtre dans le goût de la nôtre. Cet ancien moulin attirait mon attention chaque fois que je passais sur la ligne. Retapé, il peut enchanter un amateur. Je tiens aujourd'hui un acquéreur possible... Dites à votre père qu'il me fasse connaître son prix. Même s'il n'était pas disposé à vendre. Il y a pour lui une bonne affaire à réaliser avec cette bicoque... Bien entendu : 10 % de commission pour moi, conditions d'usage. Je vous laisse une feuille à remplir et à nous envoyer d'urgence... »

Avec un grand salut et un petit sourire satisfait, le « Prince Charmant » s'éloigna. Le train, ce jour-là, était dédoublé. Le voyageur n'avait eu qu'un quart d'heure à perdre pour briser innocemment un cœur.

HENRI CABAUD.

Dernière Heure

LA TEMPÊTE

Les communications télégraphiques sont coupées entre Paris et le Nord de la France

Par suite de la violence de la tempête qui a sévi dans la nuit de dimanche à lundi, à partir de 22 heures, les fils télégraphiques qui relient Lille, Roubaix et Tourcoing à Paris ont été arrachés en plusieurs endroits.

Le Nord de la France et la Belgique sont ainsi privés de communications télégraphiques avec la capitale.

Quant aux fils téléphoniques, souterrains depuis quelque temps, ils n'ont pu souffrir de la tempête. Les communications sont donc régulières.

Vers un accord sur la question des sanctions

La Haye, 12 janvier. — La conversation portant sur la question des sanctions a repris cet après-midi à 18 h., au siège de la délégation française entre M. Tardieu, assisté de MM. Berthelot et Lion et le chef de la délégation allemande, assisté de M. Gauss. Elle se poursuivra ce soir à 21 h. 30.

Les négociations sont parvenues à leur phase décisive; il semble que les points de vue allemand et français se soient sensiblement rapprochés et que toutes les difficultés ne tiennent plus qu'à des questions de mots qui, évidemment, ont une importance considérable si l'on songe aux conséquences juridiques qu'ils comportent.

Les juristes français et allemands s'appliquent à parvenir à une rédaction précise, indiscutable dans sa portée et qui donne satisfaction de part et d'autre. On peut considérer en général que l'axe de la formule encore à trouver est toujours le recours à la Cour permanente de justice internationale.

UN ITALIEN SUSPECT ARRÊTÉ PRÈS DE NANCY

Nancy, 12 janvier. — Les gendarmes de Mont-Saint-Martin avaient arrêté, à Longlaville, un Italien âgé de 35 ans, qui disait s'appeler Lorenzo Sorimati, et dont la carte d'identité était grattée et surchargée. Il fut trouvé en possession de journaux communistes étrangers, notamment en France et d'une carte d'un groupement révolutionnaire au nom de Salvatore Pulleri.

Après un long interrogatoire et bien des résistances, l'Italien reconnut qu'il se nommait bien en réalité Pulleri, et il finit par avouer qu'il était expulsé du territoire français pour propagande et menées communistes.

Au cours d'une perquisition, on vient de découvrir chez lui un véritable arsenal et on suppose que Pulleri préparait un attentat contre la famille royale belge, au passage du train spécial dans la région de Thionville.

La distribution des récompenses à la Société des Sciences de Lille

Dimanche à 15 h. a eu lieu dans la salle des fêtes de la Société Industrielle, la séance solennelle au cours de laquelle ont été remis les divers prix et récompenses pour actes de dévouement et encouragement aux sciences.

L'assemblée était présidée par M. de Saint-Léger, président de la société, entouré de M. Langeron, préfet du Nord; le général Boquet, commandant la 1re région; Nicolle, député du Nord; Sealbert, conseiller général; Mgr Lesne, recteur des Facultés catholiques; C. Barrois, membre de l'Institut; Chatelet, recteur d'Académie; Maige, doyen de la Faculté des sciences; Dubois, doyen de la Faculté de médecine; Duez, doyen de la Faculté de droit; le chanoine Dubrulle, des Facultés catholiques; Combennele, vice-président de la Société des sciences; Favier, adjoint au maire; Focken, secrétaire général de la Société; Rolants, secrétaire adjoint; L. Danel, trésorier; Gavelle, directeur de l'Ecole des beaux-arts, etc...

Le discours d'ouverture a été prononcé par M. de Saint-Léger qui parla des différentes fêtes qui se déroulèrent dans l'histoire de Lille vers le XVIIIe siècle. Après avoir remercié les personnalités qui assistaient à cette cérémonie, le distingué professeur rappela que depuis toujours les populations du Nord ont aimé les fêtes et divertissements populaires. Lors de la domination des ducs de Bourgogne, les seigneurs seuls prenaient part aux « réjouissances ». Ce ne fut qu'au XVIIIe siècle que le peuple y fut associé à l'occasion du sacre, ou d'heureux événements dans la famille royale, ou encore à l'occasion des victoires remportées par les armées. Ces fêtes comprenaient une messe suivie d'une procession solennelle; des feux de joie, illuminations et parfois un immense banquet populaire, à l'issue duquel les convives emportaient généralement les plats, les pots et couverts.

M. de Saint-Léger retraça enfin les fêtes locales, grande procession, la foire ou braderie, puis les fêtes des diverses corporations: le Broquelet, la St-Honoré, la St-Crépin, la Ste-Anne, St-Eloi, etc...

Le public, charmé par cette intéressante conférence, témoigna vivement sa satisfaction à l'éminent professeur.

M. Focken, secrétaire général de la société, lut ensuite le rapport sur les travaux qu'elle accomplit durant l'année écoulée, puis proclama les noms des lauréats dont il fit l'éloge.

La musique divisionnaire du 43e d'infanterie prêtait son concours à cette manifestation et l'exécution des divers morceaux fut vivement applaudie.

Palmarès de 1929

Voici la liste des principaux lauréats :

SCIENCES

Grand prix Kuhlmann. — MM. Morvillez, agrégé de pharmacie à la Faculté de médecine et de pharmacie; Chaudron, chargé de cours de chimie à la Faculté des sciences.

Prix Léon-et-Danel. — M. Camille Bonnet, directeur de la société d'ammoniaque synthétique de Warsy.

Prix Gosselet. — M. l'abbé Duhar, docteur ès-sciences.

Prix Pingrenon. — M. le docteur Duramp, directeur du bureau d'hygiène de la ville de Lille.

ARTS

Prix Delpain-Petit. — M. Julien Duvouche, ancien élève de l'Académie des beaux-arts de Lille et l'école des Beaux-Arts de Paris.

Prix Deplechin. — M. René Leleu, élève du cours de sculpture de l'école des Beaux-Arts de Lille.

Prix Herlin. — M. Franck, élève du cours de peinture.

Prix Doutrelon de Try. — M. Prêtre, artiste.

Prix Desoblain. — M. Nys, ancien pensionnaire Wicar, à Rome.

PRIX WICAR ET PRIX DÉPARTEMENTAL

Sciences. — M. Charron, professeur de physique à la Faculté libre des sciences.

Médecine. — M. le docteur Breton, chef de clinique médicale à la Faculté de médecine.

Lettres. — Mlle Streletzky, chargée de cours de langue russe à la Faculté des lettres.

Poésie. — M. Pierre d'Alacis.

Histoire. — M. André Vancostenobel, secrétaire général adjoint de l'administration des hospices de Lille. Mlle Simone Poignant, de Roubaix, docteur en droit; M. l'abbé L. Detres, aumônier de l'hôpital Saint-Sauveur, directeur de la «Semaine religieuse» de Lille; M. Clément Durant, homme de lettres.

PRIX DE DÉVOUEMENT

Prix Mme Boury-Dubar. — Mlle Catherine Boelez, Mme veuve Rigaut-Boelez, Mme Danès-Rigaut.

En 1910, la Société des sciences décernait une médaille d'honneur à Mlle Vermesse, en service depuis 32 ans chez Mme Boelez-Ghillain, de Cysoing. Après la mort de sa patronne, la pauvre femme, âgée et fatiguée, fut recueillie par les filles de Mme Boelez-Ghillain qui, en son actif de leur mère, la soignèrent affectueusement au cours d'une maladie incurable ayant nécessité son entrée dans une asile. Ces dames devinrent ainsi, jusqu'à sa mort, les servantes de leur ancienne domestique qui repose aujourd'hui dans le caveau de famille. Cet acte d'abnégation et de charité, où les rôles sont renversés, mérite d'être signalé.

MÉDAILLES DU TRAVAIL

Médailles d'argent, pour 30 ans de bons et loyaux services. — MM. Jules Delestrez, chauffeur; Libert Séal, gardien de nuit; Mlle Marie-Louise Béghin, femme de chambre; M. Henri Delachaussée, valet de chambre, tous quatre au service de Mme Vanoutryve-Massurel, de Roubaix.

Pour les « créanciers de la nation »

Paris, 12 janvier. — M. Edmond Royer, député de Maine-et-Loire, déposera sur le bureau de la Chambre, à la reprise des travaux parlementaires, une proposition de loi tendant à la revalorisation de la monnaie française, des versements en or ou de valeurs à change apprécié effectués bénévolement, au Trésor, par les particuliers, durant les hostilités.

Les sommes nécessitées par cette mesure seraient prélevées sur les ressources destinées à la Caisse d'amortissement, puisque le prélèvement, selon M. Royer, serait justifié par le fait que les bénéficiaires de cette proposition peuvent être considérés comme créanciers de la nation.

La trêve douanière devant la Chambre de Commerce de Tourcoing

A la suite d'un exposé particulièrement clair et documenté sur la trêve douanière fait par M. Marescaux, secrétaire de la Chambre de commerce de Tourcoing, celle-ci au cours de sa dernière réunion, après avoir mesuré toutes les conséquences de la conclusion d'une trêve douanière, a pris la délibération suivante :

La Chambre de Commerce de Tourcoing se déclare opposée à la conclusion d'une trêve douanière dont le premier effet serait d'enlever à la France la maîtrise de ses tarifs, au moment où son régime douanier est en pleine transformation et où sa situation économique est encore sous le coup de la crise mondiale.

Au cas où les représentants de la France en accepteraient, malgré tout, le principe, la Chambre de Commerce de Tourcoing croit devoir signaler les observations essentielles que lui a suggérées l'étude de l'avant-projet de Convention :

Les tarifs douaniers devant servir de point de départ à la trêve devraient être basés sur une nomenclature unifiée rationnelle et loyale, de telle sorte qu'il ne soit possible à aucune des parties contractantes de bénéficier d'une élévation de droit, concertée et votée délibérément depuis qu'a été rendue publique l'idée d'un armistice douanier.

Faute de quoi, le temps devrait être laissé aux nations dont le régime douanier n'a pas été remanié, de procéder aux ajustements nécessaires.

Les pays qui, au cours de sa mise en vigueur, signeront la convention, devront être tenus d'accepter ces mêmes tarifs de base.

L'article 9 de la convention autorise chacune des hautes parties contractantes à demander des dérogations à la trêve douanière, dans le cas de circonstances exceptionnelles et extraordinaires pouvant amener des modifications graves dans les conditions de sa vie économique. Dans semblable cas, toute nation devrait pouvoir invoquer le bénéfice de cette disposition, sans devoir recourir à un arbitrage international. Ainsi devrait-il en être pour la France, par exemple, si les lois sur les assurances ou les accidents de travail venaient à accentuer la cherté de la vie et, par incidence, les revients de notre production.

Rien ne s'opposerait, au surplus, à ce que l'on détermine à l'avance un pourcentage (10 à 15 % par exemple) dans l'élévation de ces prix de revients, à partir duquel l'article 9 de la convention jouerait automatiquement.

La convention devrait pouvoir être dénoncée s'il était établi que l'une des parties contractantes autorise ou tolère la pratique du dumping, directement ou indirectement, par des mesures détournées telles qu'un abaissement dans les prix de transport, des primes à l'exportation, des formalités administratives notoirement exagérées pour les marchandises importées, etc...

Il en serait de même si plusieurs industries se coalisaient pour lutter contre une industrie similaire de l'une des parties contractantes.

Les pays, enfin, devraient avoir la faculté d'élever leurs tarifs au cas où certains produits importés, grâce à des procédés nouveaux de fabrication, rendraient toute concurrence impossible aux produits nationaux.

Toutes les demandes de dérogations à la convention devraient être examinées avec le souci sincère d'écarter toute cause de trouble dans l'économie de l'une quelconque des parties contractantes.

En tout état de cause, la Chambre de Commerce de Tourcoing émet le vœu que le refus d'adhérer à la trêve douanière ne modifie en rien l'esprit des pourparlers engagés à la conférence économique de la Société des Nations en vue d'arriver, par la suppression de toutes les entraves au commerce, à favoriser les échanges internationaux qui sont les facteurs essentiels de la prospérité de nos industries exportatrices.

L'affaire de la « Gazette du Franc »

Une réunion, à Lille des créanciers originaires du Nord

Une réunion s'est tenue dimanche, à 14 h. 30, dans une salle de la Société Industrielle, à Lille, réunion organisée par les clients de la « Gazette du Franc ». Elle était présidée par M. Dutrieux, président du groupement central de défense des créanciers de la « Gazette du Franc ». A cette réunion assistaient un grand nombre de personnes; elle fut, par instants, assez houleuse. Deux thèses s'y trouvaient en présence : celle du renflouement de l'affaire et celle de la liquidation. Les partisans du renflouement paraissaient être beaucoup plus nombreux que les tenants de la seconde thèse.

En fin de séance, nous avons demandé aux organisateurs qu'un communiqué nous soit remis, il a été fait, comme on dit en style diplomatique, sous forme d'une note verbale que nous reproduisons ci-après :

Réunis le dimanche 12 janvier, les cheats-créanciers de la « Gazette du France » résidant dans le Nord, ont entendu la thèse de M. Duplouy, président du groupe de Lille. Cette thèse, qui est celle de Me de Las Cases, avocat du groupe, préconise la liquidation et expose les raisons de constitution de parties civiles.

Me René Laffon, contrôleur de la faillite de la « Gazette », a présenté ensuite sa thèse. Il a conseillé aux créanciers de ne pas présenter de revendications de titres et d'escompter un renflouement possible. M. R. Laffon a apporté, à l'appui de sa thèse, les questionnaires par lui adressés aux syndic et liquidateur judiciaire, MM. Coutant et Bourgeois.

Aucune solution n'est intervenue à la suite de l'exposé de ces thèses.

Un certain nombre de droits sur les marchandises importées vont être supprimés en Angleterre

Londres, 12 janvier. — Selon le « Sunday Chronicle », M. Snowden a décidé définitivement d'abolir plusieurs des droits Mac Kenna sur les marchandises importées de l'étranger, lorsqu'il présentera son budget. Bien que toujours fidèle aux idées libre-échangistes, le chancelier de l'Echiquier a cependant admis qu'il ne pouvait pas abolir cette année les droits sur la soie, cette dernière rapportant à l'Etat six millions de livres par an.

Par contre, les droits suivants vont être abolis : sur les dentelles et broderies, à partir du 1er janvier; sur la coutellerie, les manchons pour appareils à gaz, les cuirs et gants, le 22 décembre 1930.

M. Snowden est partisan de l'abolition des droits sur les gramophones, pianos, montres et pendules, pneumatiques pour autos et il est à prévoir qu'une clause budgétaire visera à la suppression de ces derniers droits. Aucune décision n'a été prise en ce qui concerne l'industrie automobile, le désir de M. Snowden d'abolir les droits sur les voitures étrangères étant combattu au sein du Cabinet.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, lundi 13 janvier :

Aujourd'hui, saint Leonce; demain, saint Hilaire.
Soleil : Lever à 7 h. 42; coucher à 16 h. 17.
Lune : Dernier quartier du 8; pleine le 14.
Bulletin météorologique pour la journée du 13 (Région Nord) : Temps couvert avec pluies nocturnes, devenant très nuageux avec quelques averses, puis se couvrant avec nouvelles pluies; vent de Sud-Ouest, 14 à 16 mètres; température stationnaire, minimum sans changement.
Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de l'Enfance : à 15 h. au local de la Goutte de Lait.

LE VENTRE DE ROUBAIX

Quatre mille cinq cent cinquante-huit tonnes de viande ont été consommées l'an dernier

On imagine difficilement l'énorme quantité de viande nécessaire pour assurer la subsistance d'une ville comme Roubaix. La statistique que publient les services de l'Abattoir à chaque fin d'année est à ce sujet fort suggestive.

Qui voudrait croire, en effet, que les Roubaisiens, en 365 jours, ont englouti quatre millions cinq cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-trois kilos de viande? Et se fait-on idée de la formidable hécatombe d'animaux qui fut faite pour satisfaire à nos appétits?

La race bovine a le triste privilège de tenir la tête des sacrifiés avec 12.815 bœufs et vaches et 9.431 veaux. Puis vient la race porcine avec 15.235 têtes, et les moutons avec 8.020, 82 ânes et mulets furent également abattus ainsi que 2.383 chevaux qui ont produit, à eux seuls, 611.019 kilos de viande.

Il ne faudrait pourtant pas croire, devant ces chiffres formidables, que les Roubaisiens soient devenus ogres de se mettre à table avec Gargantua. Roubaix, ne l'oublions pas, compte environ 145.000 habitants et la moyenne de ce que mange l'un d'eux n'est guère supérieure à 39 kil. de viande par an. On avouera que ce n'est pas extraordinaire.

Il est vrai qu'il faut également tenir compte de la vente aux Halles qui est appréciable et qui n'est pas comprise dans ces chiffres. Il fut en effet introduit en notre ville 1.621.932 kilos de viandes foraines, dont 56.690 kilos de viandes congelées.

Ainsi que chacun le sait, une service surveillance est exercée par le service d'hygiène sur la viande. Durant l'année qui vient de s'écouler, ce service a saisi à l'Abattoir 37.077 kilos de viandes et abats impropres à la consommation, ainsi que 8.283 kilos de viandes diverses (lapins, poulets, etc.) aux Halles centrales.

Le marché aux poissons, lui aussi, est soumis à un contrôle sévère, ainsi que le commerce ambulant. On en jugera lorsqu'on saura qu'en 1929, il a été procédé à la saisie de 10.778 kilos de denrées diverses (poissons, fromages, conserves, fruits, etc.) ne remplissant pas les conditions requises pour être livrées à la consommation.

Enfin, ajoutons pour terminer que les services de l'Abattoir ont autorisé la sortie de 2.368.646 kilos de viandes diverses destinées à être livrées dans les environs de Roubaix.

HALLE FLIPO. — Beurre, 22-20; extra, 24 et 28; café, 18; gruyère, 13; biscuits, 6.50 à 11. 31152

A la Société des Anciens Soldats Médaillés Coloniaux français

L'assemblée générale trimestrielle des Anciens Soldats médaillés coloniaux français a eu lieu dimanche, à 10 h. 30, au siège, Café V. Beaucamps, place Sainte-Elisabeth, sous la présidence de M. Paul Wattine, vice-président d'honneur, entouré de MM. Antoine Zund, président; Beaucamps, secrétaire; M. Vermeulen, secrétaire adjoint; Michel, trésorier, etc...

En ouvrant la séance, M. Zund excuse M. H. Mulle, président d'honneur, retenu à une réunion d'officiers, à Lille, ainsi que M. Mielier, vice-président, indisposé. Il adresse à l'assemblée les souhaits de bonne année de M. Mulle et offre ses vœux pour 1930 à M. Wattine, ainsi qu'aux sociétaires et à leurs familles.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée précédente, qui est adopté à l'unanimité; il donne aussi connaissance d'une lettre de remerciements du président des Coloniaux (Afrique du Nord) de Lille, pour la participation des Coloniaux de Roubaix à leur fête récente.

M. P. Wattine donne d'intéressants détails sur l'impressionnante réunion des Religieux anciens combattants, à Lille, dont les orateurs de tous les partis ont rendu hommage aux D.R.A.C., souhaitant les voir obtenir le droit d'être traités comme tous les combattants qui ont défendu le sol français. Un ordre du jour dans ce sens a été adopté à l'unanimité sur la proposition de M. Wattine, qui a spécifié que cet ordre du jour n'avait rien de politique.

On procède ensuite à l'élection d'un vice-président adjoint : MM. Vermeulen obtient 17 voix; De Looze, 15 voix; il y a 3 bulletins blancs. Afin d'éviter un second tour de scrutin, M. Vermeulen, déjà secrétaire adjoint, se désiste en faveur de M. De Looze. Le président remercie et félicite M. Vermeulen pour son beau geste. M. Desmet est nommé porte-drapeau, en remplacement de M. Fournier; M. Verheyen est nommé porte-drapeau adjoint; MM. Dupont, Courtecuisse et Buchez sont nommés commissaires.

Une brillante tombola termine la réunion.

PROTÉGEZ VOTRE SANTÉ pendant la mauvaise saison en consommant régulièrement le BLOCMALT ERISMANN, véritable sucre de malt. Méfiez-vous des imitations et exigez dans toutes les bonnes épiceries la marque déposée: BLOCMALT ERISMANN.

WIENER ET DOUCET A LILLE

Cinquante-neuf villes de France en soixante jours. Voilà le tour de force que réalisent Wiener et Doucet et leur administrateur Théo Ysaye, l'impresario parisien bien connu. Avant cela, l'Allemagne, la Pologne, la Suisse, la Belgique. Après, la Scandinavie, la Hollande l'Espagne, l'Italie, et enfin, l'Amérique du Sud et l'Australie, la Chine, le Japon, les Indes, ce qui les tiendra éloignés de France pour au moins deux saisons. C'est en somme une tournée d'adieux au public français que font Wiener et Doucet. Il reste seulement quelques places disponibles. Hâtez-vous donc de louer pour leur unique concert, chez Couplieux, rue Esquermoise.

LES BONS VINS... J. FOURLINNIE, 38, rue de Lannoy, Roubaix (Téléphone 29.62). 30628

A PROPOS DE LA DISTRIBUTION DU LAIT PAR L'ŒUVRE DE LA GOUTTE DE LAIT

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Verofstadt, qui jusqu'à ces derniers jours assurait la livraison à domicile du lait de « la Goutte de lait » :

Pour éviter une interprétation désavantageuse pour les anciens porteurs, je vous prie de bien vouloir insérer ce qui suit:

Voici comment s'est opéré le changement du service de livraison.

Le 6 décembre 1929, à huit heures du matin, je donnais à M. Leclercq, gérant du service de la Goutte de Lait, ma démission, à un mois de date, soit au 6 janvier 1930 inclus, de ma qualité d'entrepreneur de livraison du lait à domicile, que j'assurais depuis le 2 juillet 1927, et à laquelle je n'ai jamais failli.

En remettant ma démission, je demandais à M. Leclercq de soumettre aux membres du Comité dirigeant de la Goutte de Lait, ma demande d'augmentation de traitement, que je jugeais nécessaire, et dont l'obtention me permettrait de continuer d'assurer le service. En cas de non acceptation, mon service prendrait fin le 6 janvier inclus.

Le 1er janvier au matin, j'étais informé par M. Leclercq, du rejet de ma demande et qu'il était pourvu à mon remplacement.

J'en prenais note et informais les deux hommes de mon service de cette décision, qui les rendait libres ainsi que moi, le 6 janvier, la livraison terminée et les comptes de ce jour en règle.

Veuillez agréer, etc... etc.

DOMMAGES DE GUERRE. — Les porteurs d'obligations sexennales et titres amortissables inaliénables sont informés que la Banque Estiévenart, 43, rue des Arts, à Lille, est preneur de toutes quantités au taux maximum. Paiement comptant. 29088

RÉUNION DU CERCLE HORTICOLE DE ROUBAIX

L'assemblée générale a eu lieu dimanche soir, à 17 h., dans la grande salle du Café Pandore, sous la présidence de M. Er. Bernard, vice-président. Etaient présents au bureau: MM. H. Warguiez, vice-président; Ed. D'Heilly, secrétaire général; Vandamme, secrétaire adjoint; E. Carro, bibliothécaire; Dablemont et Masquelier, trésorier, etc...

Les membres du bureau sortant rendus peu avant l'assemblée, M. L. Bussut, président, pour lui offrir, au nom du Cercle, leurs meilleurs vœux de santé, M. Er. Bernard, en ouvrant la séance, a le plaisir de transmettre à l'assistance les remerciements du président, qui souhaite aussi à tous une nouvelle année prospère pour la société.

Des condoléances furent votées à l'adresse de la famille de M. Dupontiès, conseiller, administrateur, décédé à l'âge de quarante-trois ans, bulbiculteur à Croix.

Il annonce ensuite que Mme Delannoy, propriétaire, avenue des Cottages à Croix, a offert un arbre d'honneur du Cercle Horticole.

L'ordre du jour comportait les élections pour le renouvellement partiel du bureau et du Conseil. MM. Liégeé, Flament et Lounge sont désignés par le département, qui donne comme résultat la réélection de MM. Bernard, D'Heilly, Vandamme, Dubrulle, Cailliez, Henriet, Pinto et Warguiez. Entrent en lice MM. Dablemont, fils et Léon Bodin.

Notons l'empressement des sociétaires à répondre à l'invitation et félicitons le très nombreux sociétaires pour 1930. Tous participèrent à une série importante tombola gratuite formée de prières et autres lumières. Le généreux donateur, M. H. Masquelier, de Leers-lez-Lannoy, fut bien gâté.

Linge de table, Lécn Cuvelle, 73, r. Nain. 40310

Union nationale des Evadés de guerre

A l'issue de la réunion de Commission qui eut lieu le mercredi 8 janvier, au siège, des membres de la société prirent part à une manifestation tout intime en l'honneur du vice-président, M. François Gaillet, nouveau chevalier de la Légion d'honneur.

M. Jules Brifaut, président, dans une allocution pleine d'humour et de verve, a rappelé les éminents services de M. F. Galant. Celui-ci a répondu avec émotion aux marques de sympathie qu'il recevait. Le champagne fut ensuite servi et l'on but à la prospérité du nouveau légionnaire. Quelques chanteurs se firent entendre, parmi lesquels citons M. Gustave Dubisson, de la Commission qui, avec sa voix merveilleuse obtint le plus grand succès.

Carbure, marque Tricolore. Crombé, r. Nain. 166

Les bécaniers à l'œuvre

Deux cyclistes ont été victimes des bécaniers au cours de la journée de dimanche.

Il s'agit d'abord de M. Alfred Cloez, âgé de 35 ans, journalier, habitant dans un baraquement avenue Alfred-Motte, qui, ayant laissé sa machine à l'angle des rues Brame et d'Ansin, ne la retrouva plus quelques instants plus tard...

Un autre cycliste, M. Gaston Walker, 19 ans, plombier, domicilié 28 rue des Trois-Pierres, à Wattrelos, eut la même mésaventure. La bicyclette fut enlevée alors qu'elle se trouvait à l'angle des rues de Lannoy et Victor-Hugo.

Deux plaintes ont été déposées entre les mains de M. Walter, commissaire de police de permanence, et le service de la sûreté a été avisé.

LA TEINTURERIE MAINCENT, 20, rue du Vieil-Abreuvoir (Tél. 15.45). Rx et 62, rue St-Jacques (Tél. 10.37). Tg. par son installation moderne assure un travail rapide et parfait. 843

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 13 janvier 1930 N° 68.

La Reine des Opales

PAR CHARLES SOLO

Celles-ci, le hasard d'une fouille pourra seul les faire découvrir, soit qu'elles aient été condamnées à des dates fort reculées, soit que — isolées des failles centrales — leur entrée se sont trouvée dans des propriétés particulières sur lesquelles la bâtisse s'est élevée depuis longtemps.

Les petites carrières exploitées autrefois, par les particuliers pour leurs besoins personnels, abondent à Montmartre et si l'œil humain pouvait sonder les tréfonds de la Butte, il verrait ce curieux phénomène d'une motte colossale, travaillée dans tous les sens, ayant l'aspect d'une éponge dont chaque trou serait l'ouverture d'un couloir.

Mais ce que nous ne pouvons voir, nous l'avons pressenti : les bâtisseurs modernes savent que, sous l'effet des tassements provoqués par cette œuvre de taupe, la colline, en certains points, menace de s'effondrer. On ne construit plus qu'avec d'extrêmes précautions sur la Butte célèbre, et tout le monde sait que pour élever la Basilique, il fallut creuser soixante puits de quarante mètres de profondeur qui, remplis de béton et de maçonnerie, formèrent les pilotis gigantesques sur lesquels on posa les fondations.

. . . . . .

La tranchée dans laquelle Jacques de Faraman venait de s'aventurer se rattachait à une de ces carrières perdues.

Très étroite d'abord, elle s'élargissait peu à peu ; le sol y était inégal, rocailleux, semé de fosses où l'eau croupissait. Un homme bien chaussé y eut marché avec difficultés, mais Jacques avait perdu, dans le cabinet du Babouin, les bottines qu'il avait attachées à son cou pour circuler sans bruit dans les appartements de l'hôtel Faraman. Bientôt, au contact des cailloux, ses chaussettes s'en allèrent en lambeaux; ses pieds s'ensanglantaient et lui causaient une douleur atroce.

Malgré ses souffrances, il allait sans s'arrêter; les minutes étaient précieuses; il lui fallait trouver une issue avant que la bougie qui l'éclairait fut consumée.

Les ténèbres autour de lui, n'était-ce pas le non-vu, l'immobilité et la mort ?

Après cent mètres environ, il lui sembla que le souterrain s'engageait à droite dans une montée rapide. Bientôt l'escarpement fut tel qu'il dut s'aider des parois pour grimper

... Je suis au cœur de la Butte, pensa-t-il. Là haut, je trouverai, sans doute un dégagement qui me conduira à la liberté.

Brusquement, les côtés qui s'étaient resserrés pendant la montée s'écartèrent largement ; la déclivité du sol devint moins accentuée, s'aplanit tout à fait, et il se trouva dans une vaste salle, arrondie en dôme, autour de laquele régnait une sorte de colonnade taillée dans la pierre.

Jacques en fit le tour. Cette salle était évidemment le centre de la carrière car, de tous côtés, s'ouvraient des anfractuosités d'où partaient de larges trouées qui avaient été, certainement, les galeries d'exploitation ; les débris de matériaux, les traces du pic qu'il remarqua, çà et là, le confirmèrent dans ces suppositions.

Plusieurs de ces galeries ne devaient pas avoir d'issue. Jacques le pensa avec beaucoup de raison ; il n'osa pas s'y aventurer et continua son inspection.

Ses recherches duraient depuis plus d'un quart d'heure, quand, juste en face du boyau par lequel il était arrivé, il remarqua une cavité basse, large de cinquante centimètres à peine.

A tout hasard il se baissa et avança la tête dans l'ouverture

Il se trouvait à l'entrée d'un passage qui s'élevait dans les flancs du rocher en formant un plan incliné de 45 degrés environ. Un instant, il hésita, mais ayant fait une deuxième fois le tour de la salle, il revint à son point de départ, avec la certitude que ce chemin était le seul qui conduisait aux étages supérieurs de la carrière.

Sans plus s'attarder, il entreprit donc de gravir le ténébreux raidillon.

Gravir est ici une façon de parler ; Jacques, couché à plat ventre, s'aidant des pieds et de la main qui restait libre, montait la pente au prix de formidables efforts musculaires ; il rampait, plus qu'il ne marchait et souvent sa tête heurtait durement les rocailles de la voûte .

Cette pénible ascension dura plus d'une demi-heure.

Enfin, les membres écorchés, les reins endoloris, il arriva sur une sorte de palier où il lui fut possible de se tenir debout ; il s'étira avec une sorte de joie, mais en voyant la disposition des lieux, une angoisse le saisit.

Deux couloirs s'y amorçaient ; l'un tournait à droite, l'autre à gauche.

Lequel prendre ! De quel